



Elle pretend avoir droit aux biens de mon pere

Par **agouarose**, le **22/10/2009** à **11:49**

Bonjour, mon père est décédé, mais il a été marié à une dame sous le régime de la communauté de biens, et ils ont eu 5 enfants ensemble. Après avoir divorcé d'elle, il s'est marié avec ma mère avec qui il a eu 2 enfants. Actuellement, il est décédé et cette femme voudrait intenter un procès contre ma mère pour récupérer les biens de mon père en disant que lorsqu'ils étaient mariés sous la communauté de biens, certains biens lui appartiendraient. À telle le droit de nous envoyer en justice, est-ce qu'elle a une chance de gagner le procès ? comment devons-nous réagir ?

NB : il a divorcé depuis 1987 et il s'est marié avec ma mère en 1992 et il a eu la garde des enfants, et elle devait payer une pension alimentaire qu'elle n'a jamais donnée. Nous les enfants, nous nous entendons très bien, ce sont les sœurs de leur mère qui la poussent à faire ce choix.

Par **fif64**, le **26/10/2009** à **15:21**

Après le divorce, il y a dû avoir une liquidation de communauté faite par le notaire. Si oui, dans ce cas, elle n'a droit à rien. Si non, ils sont toujours en indivision pour les biens existants au jour du divorce, elle peut donc avoir droit à quelque chose.